



Envoi CB en courrier écopli

Par **vesuvio**, le **09/12/2016 à 17:29**

bonjour,rnrnN'est-il pas abusif qu'une banque, au lieu de délivrer la CB en agence avec signature du client sur un bordereau, lui envoie sa CB en courrier simple et affranchi en écopli ?rnQue faire si on ne reçoit pas la carte ?

Par **Visiteur**, le **09/12/2016 à 19:13**

Bsr,rnCette carte aurait du vous être expédiée en pli suivi.rnC'est une erreur j'espère, car c'est prendre des risques inutiles.

Par **Lag0**, le **09/12/2016 à 19:53**

Bonjour,rnCa fait un moment que les CB sont envoyées en courrier simple. Elle ne sont pas activées, pour les activer, il faut les utiliser au moins une fois dans un DAB en tapant le code confidentiel. Donc si la CB est interceptée, la personne ne pourra rien en faire...

Par **vesuvio**, le **10/12/2016 à 11:49**

Bonjour,rnrn[citation]Ca fait un moment que les CB sont envoyées en courrier simple.[/citation]rnrnFaux. Ceci n'est vrai que pour les banques en ligne qui demandent ensuite la saisie d'un code sur internet pour que la carte soit utilisable.rnrnQuant aux **banques**

traditionnelles avec des agences , elles doivent proposer trois options.rnrn1) Le retrait en agence [s]muni d'une pièce d'identité [/s], et signature d'un bordereau de remise de la carte en main propre.rn2) L'envoi par voie postale en LR/AR (payant)rnrn3) L'envoi par courrier simple (gratuit)..... mais aux risques et périls du client.rnrnDonc proposer uniquement l'option 3 au client est une démarche abusive car il n'est pas protégé de la fraude.rnrnD'autant plus, que, si la carte est interceptée, elle pourra être utilisée pour des achats sur internet, pour lesquels le code confidentiel n'est pas demandé.

Par **Lag0**, le **11/12/2016** à **10:06**

Bonjour vesuvio,rnMerci de ne pas mettre ainsi ma parole en doute, je ne répondais pas ici "comme dans les livres", mais par expérience !rnJe ne suis client d'aucune banque en ligne, j'ai plusieurs CB dans plusieurs banques "normales".rnCela fait déjà plusieurs renouvellement de cartes, donc pas mal d'années, que je reçois directement mes CB par courrier simple. Et on ne m'a jamais demandé mon avis ! rnUn beau jour, au lieu de recevoir l'avis habituel me demandant de venir chercher ma CB à l'agence, je l'ai reçue directement à la maison. Et depuis c'est ainsi à chaque renouvellement.rnComme je le disais, la carte n'est pas validée, ce qui signifie en gros qu'elle n'existe pas. Donc si elle est interceptée, personne ne peut l'utiliser contrairement à ce que vous dites. Si vous essayez de l'utiliser sur internet, le paiement sera rejeté puisque les numéros ne correspondent encore à aucune carte. C'est seulement en l'utilisant une fois dans un DAB et en tapant le code confidentiel que la carte est validée et donc devient une véritable CB.